



## Le conseil et l'arrêté des comptes

À Paris      Durée : 1 jour      Tarifs : public 1 150€ net /adhérent 900€ net (frais de restauration inclus)

Les administrateurs exercent un rôle de surveillance et de contrôle des comptes. Ils doivent avoir analysé la situation financière de l'entreprise et savoir formuler les questions qui permettent d'éclairer leur jugement et la prise de décision.

### Objectifs

- Définir les responsabilités des administrateurs dans le domaine financier
- Formuler en termes financiers les interrogations sur la performance de l'entreprise
- Identifier les points clés qui sollicitent une vigilance constante
- Identifier les postes du bilan révélateurs de la situation financière de la société
- Maîtriser des instruments d'analyse et de diagnostic synthétiques
- Apprécier la fiabilité du processus d'établissement de l'information financière

### Compétences acquises

Le participant sera capable de :

- Avoir la compréhension du contenu des grandes lignes du bilan et du compte de résultat.
- Pour les sociétés et groupes non cotés, poser les bonnes questions sur les ratios de gestion, de bilan et d'endettement vs l'année précédente
- Pour les sociétés et groupes cotés, les mêmes que ci-dessus, ainsi que sur les écarts entre la valeur boursière et la valeur intrinsèque de l'action
- D'une manière générale, toute question relative aux conséquences de la variation de C.A. sur la marge opérationnelle et le B.F.R.

### Programme

#### Interrogations financières de l'administrateur

- Quelle rentabilité ? Pour qui, avec quels moyens et avec quelles ressources ?

#### Le processus d'arrêté des comptes

- Calendrier, étapes et responsabilités
- Acteurs externes et internes
- Rôle du commissaire aux comptes

#### Les réponses trouvées dans les comptes

- Les différents agrégats du compte de résultat, la structure du bilan, le besoin de fonds de roulement et le tableau des flux de trésorerie
- Les concepts-clés : création de valeur, coût du capital et rentabilité des actifs
- Les principaux ratios

## Bonnes pratiques

- Mission et organisation du comité d'audit et des risques
- Responsabilités de l'audit interne
- La loi LSF, le contrôle interne et le rapport du président
- Les points de vigilance : la consolidation, les référentiels et le passage aux IFRS
- L'identification des risques financiers
- Covenants et notation financière
- L'information financière